

**RAPPORT N° 04/1-32
au Conseil Municipal**

OBJET

**ACQUISITION DE TERRAINS
POUR REALISATION DE PROJETS DE VOIRIE**
(HOARAU Sylvain CT 573 p / CIZERON David EV 213 / GAULIN Sully CT 690 p)

Je vous propose de vous prononcer sur l'acquisition des terrains mentionnés en annexe et, en cas d'accord :

- de m'autoriser à signer les actes d'acquisition ;
- de procéder au versement des honoraires correspondants aux notaires rédacteurs et aux intermédiaires éventuels.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**LE MAIRE
René-Paul VICTORIA**



DELIBERATION N° 04/1-32

du Conseil Municipal

en séance du vendredi 5 mars 2004

OBJET

ACQUISITION DE TERRAINS

POUR REALISATION DE PROJETS DE VOIRIE

(HOARAU Sylvain CT 573 p / CIZERON David EV 213 / GAULIN Sully CT 690 p)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 04/1-32 présenté par le Maire au nom des Commissions Cadre de Vie et Habitat / Aménagement du Territoire / Finances et administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Autorise le Maire à procéder à l'acquisition des terrains mentionnés en annexe.

ARTICLE 2

Autorise le Maire à intervenir dans les actes correspondants.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Saint-Denis le, 12 MAR. 2004

**LE MAIRE
René-Paul VICTORIA**



**ANNEXE AU RAPPORT N° 04/1-32
ACQUISITION AMIABLE DE TERRAINS
POUR REALISATION DE PROJETS DE VOIRIE
en séance du vendredi 5 mars 2004**

REF.CAD - ADRESSE - SUPERFICIE	PROPRIETAIRE	DESRIPTIF DU TERRAIN	PRIX	MODE D'ACQUISITION	MOTIVATION D'ACQUISITION	OBSERVATIONS
CT 573 p - Route Piton Bois de Nêfles - 47 m ²	HOARAU Sylvain	Terrain nu	VV en cours (121, 96 € environ)	Amiable	La Ville avait approuvé lors de la séance du Conseil Municipal en date du 14/12/2000 l'acquisition de diverses parties de terrains en vue de la réhabilitation de la route du Piton Bois de Nêfles. Il s'avère toutefois que les emprises calculées après travaux diffèrent de celles calculées en 2000. Il convient donc pour le Conseil Municipal de délibérer à nouveau au vu des emprises correspondant réellement aux travaux.	
CT 690 p - Route Piton Bois de Nêfles - 22 m ²	GAULIN Sully	Terrain nu	VV en cours (121, 96 € environ)	Amiable	La Ville avait approuvé lors de la séance du Conseil Municipal en date du 14/12/2000 l'acquisition de diverses parties de terrains en vue de la réhabilitation de la route du Piton Bois de Nêfles. Il s'avère toutefois que les emprises calculées après travaux diffèrent de celles calculées en 2000. Il convient donc pour le Conseil Municipal de délibérer à nouveau au vu des emprises correspondant réellement aux travaux.	
EV 213 (ex EV 49p) - 83, chemin de la Comète - 269 m ² environ -	CIZERON David		6 994 €	Amiable	Par Délibération du Conseil Municipal en date du 14 décembre 2000 la Ville a approuvé l'acquisition d'une partie du terrain de M. CIZERON afin de procéder à l'élargissement du virage du chemin de la Comète se situant en contre bas de sa propriété. Il s'avère toutefois que les emprises calculées après travaux diffèrent de celles calculées en 2000. Il convient donc pour le Conseil Municipal de délibérer à nouveau au vu l'emprise correspondant réellement aux travaux	

N.B : Les superficies données sont à titre indicatif. Elles seront précisées, lors de l'établissement du document d'arpentage par le Géomètre de la Ville.

PLU
2004
PREF. 10/11

Section EV

Terrain communal

Terrain concerné



29 DEC. 2003

N° 7307

AVIS DU DOMAINE

DG/ADU

00.DIRECTION DES SERVICES FISCAUX DE LA REUNION

Brigade d'Evaluation Domaniale
Hôtel des Impôts de Saint Denis Ouest
1 Rue Champ Fleuri à Sainte Clotilde
BP 7015

97701 Saint Denis Messag Cédex 9
Tel : (02 62) 48 69 31

CONTROLE DES OPERATIONS IMMOBILIERES SUR LA VALEUR VENALE

Références : N° dossier : 411-V.1116/2003
VENTE AMIABLE

Evaluateur : J-C LELIEVRE

1 Service consultant :
Commune de Saint-Denis

2 Date de la consultation :
12 décembre 2003

3 Opération soumise au contrôle (objet et but)
Non précisée

4 Propriétaire
Commune de Saint-Denis

5 Description sommaire de l'immeuble compris dans l'opération :
Commune de St-Denis :
Parcelle EV 213 (provient de la division de EV 49), terrain de 235 m2

5a. Urbanisme- Situation au plan d'aménagement - Zone du plan C.O.S. -Servitudes - Etat du
Éléments particuliers de plus-value et de moins-value - voies et réseaux divers :
au POS zone NAU a

7. Indication sommaire de la situation locative :
libre

9 Détermination de la valeur vénale actuelle :
6 110 €

13 observations particulières

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an

A Saint Denis le 23 décembre 2003
Le Directeur des Services Fiscaux
par délégation, l'Inspecteur

J-C LELIEVRE

